

CHARTE

ENTREPRISES & Quartiers

**Signature de la première
Charte « Entreprises et Quartiers »**

Vendredi 9 février 2018

DOSSIER DE PRESSE

Le président de la République a annoncé dans son discours du 14 novembre 2017 à Roubaix l'élaboration d'un plan de mobilisation nationale en faveur des quartiers prioritaires et de leurs habitants reposant sur la co-construction locale et l'association des parties prenantes. Ce plan doit répondre à deux engagements majeurs :

- remettre la République au cœur des quartiers, et ramener le droit commun afin que ceux qui y vivent bénéficient des mêmes droits et services qu'ailleurs ;
- favoriser l'émancipation des habitants, la mobilité et l'insertion par l'éducation et l'emploi, pour un égal accès de tous aux opportunités.

La charte « Entreprises et Quartiers » signée ce vendredi entre M. Frédéric PERISSAT, préfet des Landes, M. Charles DAYOT, président de l'agglomération de Mont-de-Marsan, M. Philippe MOULIA, président de la fédération des Clubs régionaux d'entreprises partenaires de l'insertion (CREPI) et 16 représentants d'entreprises s'inscrit parfaitement dans le second enjeu.

A travers la signature de cette charte, les entreprises manifestent leur volonté de travailler en réseau pour accompagner le développement économique et social des quartiers prioritaires de la ville, en s'appuyant notamment sur le savoir-faire des associations ou fondations d'entreprises spécialisées (IMS Entreprendre pour la Cité, FACE, CREPI...).

Après s'être engagées sur une Charte globale, les entreprises signent avec l'Etat et les collectivités locales une convention de partenariat afin de préciser les engagements concrets et opérationnels de l'entreprise sur tout ou partie des domaines d'intervention suivants :

- éducation et orientation scolaire,
- emploi, insertion et formation,
- développement économique,
- service de proximité et accessibilité aux produits et services de l'entreprise, soutien aux initiatives locales et mécénat de solidarité.

16 entreprises* s'engagent aux côtés de la préfecture des Landes et de l'agglomération de Mont-de-Marsan en faveur des quartiers prioritaires du Peyrouat et de la Moustey.

En signant cette charte, déclinée en convention spécifique pour chaque entreprise, 16 entreprises dont 10 nationales et 6 locales mettent en œuvre un ensemble d'actions contribuant au développement économique, social et culturel des quartiers prioritaires du Peyrouat et de la Moustey.

Ce nouveau réseau constitué par les entreprises renforce la dynamique partenariale actuelle, en s'intégrant auprès des acteurs institutionnels et de proximité (associations et conseils citoyens). Cela permet également de renforcer les outils d'intervention et ainsi les opportunités pour les habitants.

Différents secteurs d'activité sont représentés, et les engagements permettront d'accompagner les habitants des quartiers prioritaires du Peyrouat et de la Moustey, à travers des mesures concrètes et adaptées aux besoins de chacun.

Les 2 principaux axes de la charte « Entreprises et Quartiers : l'éducation et l'emploi

L'éducation et l'emploi sont les deux principales priorités de la charte « Entreprises et Quartiers » et des quartiers du Peyrouat et de la Moustey. En effet, à diplôme égal, le candidat résidant dans un quartier prioritaire de la ville a 3 à 6 fois moins de chances d'accéder à un entretien de recrutement.

➤ Les 16 entreprises s'engagent en faveur de l'éducation :

Les entreprises signataires de la charte ce vendredi s'engagent tout d'abord en faveur de la réussite des jeunes, en leur permettant de découvrir le monde de l'entreprise et les métiers, ainsi que les secteurs d'activité économique de leur territoire.

Exemples d'actions :

- accueil de jeunes collégiens et lycéens dans le cadre de stages (BNP Paribas, Carrefour, Keolis, La Poste, Manpower, Orange, SNCF, Synergie),
- participation à des ateliers de présentation des métiers en milieu scolaire et les opportunités du territoire (chimie avec DRT, bâtiment avec Eiffage, industrie avec Finsa, transport avec Keolis) ainsi que des formations (secteurs transports, logistique, Fauvel),
- organisation d'ateliers sur l'esprit entrepreneurial (Bge Tec Ge coop), et les qualités professionnelles attendues par un employeur (Carrefour).

➤ **Les 16 entreprises s'engagent en faveur de l'emploi, de l'insertion et de la formation :**

Elles s'engagent sur l'accompagnement des demandeurs d'emploi, et la valorisation de leur parcours et de leur projet professionnel.

Exemples d'action :

- organisation de visites d'entreprises (Finsa, Keolis, La poste),
- participation à des actions sur la découverte des métiers (Derichebourg propreté, Finsa, La Poste, SNCF, TIGF),
- accueil de stagiaires sur des périodes d'initiation à l'emploi (Carrefour, Derichebourg, SNCF),
- accompagnement des jeunes diplômés dans le cadre d'un parrainage 'Nos quartiers ont du talent' (BNP Paribas, Orange),
- participation à des ateliers sur le projet professionnel et des simulations d'entretien (Bge tec Ge Coop, BNP Paribas, Derichebourg propreté, Finsa, Eiffage, Keolis, Morgan Services, Synergie, TIGF),
- accompagnement du développement économique (Bge Tec Ge coop, BNP Paribas), des créateurs œuvrant dans le domaine du numérique (Orange), et du développement des clauses d'insertion (Morgan Services, Manpower, Synergie).

Le soutien aux initiatives locales, notamment par le biais des Fondations (Eiffage, BNP Paribas, Finsa, La poste, Manpower SNCF) constituera également un levier important notamment pour les associations œuvrant dans les quartiers.

*** Liste des 16 entreprises signataires**

BGE TEC GE COOP, CARREFOUR, DERICHEBOURG PROPLETE, DRT, EIFFAGE, FAUVEL, FINSA, KEOLIS, LA POSTE, MANPOWER, MORGAN SERVICES, ORANGE, SNCF, SYNERGIE et TIGF.